

COMMUNE DE SERGY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AIN

L'An deux mille vingt-quatre, le onze juin
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation
6 juin 2024

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Denis LINGLIN, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, M. Paolo MARTINELLI, M. Eric VEYRUNES.

Pouvoirs : Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à Mme Isabelle PICHARD, Mme Tiphaine PROST donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD

Secrétaire de séance : M. Eric VEYRUNES

N°2024.031 Objet – Délibération portant sur une délibération exceptionnelle accordée au service Noctambus pour l'année 2024

Vu la demande de la trésorerie effectuée dans le but de payer l'association NOCTAMBUS

Considérant les explications données par la commission association sur la nécessité d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association NOCTAMBUS ;

Il est proposé au conseil municipal de valider le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024 d'un montant de 1 467.00 Francs suisses.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association NOCTAMBUS d'un montant de 1 467.00 Francs suisses.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 001-210104014-20240611-31_24D-DE



Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.
A Sergy, le 11 juin 2024

Le Maire, C. MOINE

